

R. Acte de Foi—*Mon Dieu, je crois, etc.*, p. 6.

Acte d'Espérance—*Mon Dieu, appuyé, etc.*, p. 6.

Acte de Charité—*Mon Dieu, qui êtes, etc.*, p. 6.

D. Nous est-il permis d'adorer autre chose que Dieu ?

R. Non, il n'est point permis d'adorer autre chose que Dieu : à Dieu seul appartient l'hommage souverain de nos esprits et de nos cœurs.

D. Faites un acte d'adoration.

R. Acte d'adoration—*Mon Dieu, je vous adore, etc.*, p. 6.

XXVIII. LEÇON.

D. Que défend le second commandement : *Dieu en vain tu ne jureras, ni autre chose pareillement ?*

R. Ce commandement défend toute profanation du saint nom de Dieu, les serments indiscrets, injustes, ou faux, les blasphèmes, les jurements et les imprécations.

D. A quoi nous oblige le troisième commandement de Dieu : *Les dimanches tu garderas, en servant Dieu dévotement ?*

R. Ce commandement nous oblige à sanctifier les dimanches par un saint repos.

D. En quoi consiste ce saint repos ?

R. Ce saint repos consiste à s'abstenir de toute œuvre servile, et à vaquer aux œuvres de piété.

D. Que nous ordonne le quatrième commandement : *Père et mère tu honoreras, afin de vivre longuement ?*

R. Ce commandement nous ordonne d'honorer tous nos supérieurs, particulièrement nos pères et mères.

D. Que défend le cinquième commandement : *Homicide point ne seras, de fait ni volontairement ?*

R. Ce commandement défend de tuer, de battre, de scandaliser personne, et même d'en avoir le dessein.

XXIX. LEÇON.

D. Que défend le sixième commandement : *Impudique point ne seras, de corps ni de consentement ?*

R. Ce commandement défend toutes les actions contraires à la pureté et à la modestie.

D. Qu'est-il défendu par le septième commandement : *Bien d'autrui tu ne prendras, ni retiendras sciemment ?*

R. Par ce commandement, il est défendu de prendre ou de retenir injustement le bien du prochain, et de lui faire aucune injustice.

D. Que défend le huitième commandement : *Faux témoignage ne diras, ni mentiras aucunement ?*

R. Ce commandement défend de mentir, de rendre faux témoignage contre son prochain, de le juger témérairement, de le décrier, soit par médisance, soit par calomnie.